

Département du Loiret
Arrondissement de Montargis
Canton de Lorris

Commune de



☎ 02 38 92 40 72

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 15 février, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de NOYERS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente Florimond Raffard, sous la présidence de Madame Marie-Annick MARCEAUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 février 2024.

Présents : Marie-Annick MARCEAUX, Jacques AUBERT, Pierre BADER, Angélique BEAUDOIN, Sylviane CAILLE, Martine CORDIER, Christiane DENIZARD, Hubert DESPREZ, Jacques FOUCHER, Yannick GERVAIS, Richard MARCEAUX, Florence QUIGNON.

Absente excusée : Sarah BADER (*procuration donnée à Pierre BADER*)

Secrétaire de séance : Richard MARCEAUX

Nombre de Conseillers

- En exercice 13
- Présents 13
- Votants 13

Objet : Installation d'une Défense Incendie pour les habitants du chemin de Pisserot et les riverains de la Rue du Haut dans un rayon de 200 mètres : demande de subvention auprès du Département

Délibération n°06/2024

Madame le Maire expose : il y a nécessité d'assurer la défense incendie au niveau du lieudit « Pisserot ». Par conséquent, des travaux de mise en conformité en matière de défense extérieure contre l'incendie pour les habitants de ce secteur doivent être effectués.

Parmi les différentes modalités envisagées pour permettre une défense incendie sur l'intégralité des habitations de ce secteur, il a été retenu la pose, par la commune, d'une bâche incendie souple d'une contenance de 60 m³.

Des devis ont été confiés aux entreprises suivantes : VAUVELLE, EXEAU TP et GARAVOGLIA ENVIRONNEMENT.

Au regard de la délibération N°03/2024, l'entreprise retenue est l'entreprise EXEAU TP pour un coût global devisé à 17 000 € H.T., soit 20 400 € T.T.C.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le projet est éligible aux aides du Conseil Départemental et propose à celui-ci de solliciter les services du Département pour l'obtention d'une subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- > **adopte** le projet d'installation d'une défense incendie, sur la parcelle cadastrée AS 10, sous forme d'une bâche incendie souple d'une contenance de 60 m³, pour les habitants du Chemin de Pisserot et les riverains de la Rue du Haut dans un rayon de 200 mètres, pour un montant de 17 000 € H.T, soit 20 400 € T.T.C,
- > **demande** à Madame le Maire de solliciter une subvention au titre de l'Aide Départementale,
- > **autorise** Madame le Maire à effectuer cette demande de subvention et à signer tous les documents y afférant.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Madame Le Maire,
Marie-Annick MARCEAUX.



Monsieur Le Secrétaire de séance,
Richard MARCEAUX.